

Créer une société offshore en ligne

Description

Créer une société offshore en ligne, c'est se libérer des obligations fiscales devenues étouffantes en France. Les destinations qui peuvent être qualifiées de paradis fiscaux ne manquent pas. Les entrepreneurs privilégient les pays où la législation entourant les sociétés extraterritoriales est plus flexible. Parmi ceux-ci figurent les :

- Caraïbes ;
- Îles Caïmans.

Mais encore faut-il choisir une destination où l'entreprise pourra prospérer. Notons que pour créer une société offshore en ligne, quelle que soit la [forme juridique](#) choisie, le plus simple est de mandater un intermédiaire qui se chargera de toutes les démarches au niveau local.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Pourquoi créer une société offshore en ligne ?

Elle est parfaite pour ceux qui veulent augmenter leurs revenus sans être exposés **à la pression fiscale**. Sa création constitue une solution intéressante pour les entreprises qui ont plus de 15 % d'impôts sur les sociétés et celles qui génèrent un bénéfice annuel de plus de 50 000 euros. En effet, créer une société offshore en ligne, c'est s'affranchir d'impôts ainsi que de frais (de [gestion](#) par exemple).

Comment créer une société offshore ?

Comme cité précédemment, la meilleure façon de procéder est de faire appel à un intermédiaire implanté dans **le pays de destination**. Il se chargera d'accomplir toutes les démarches sur place telles que :

- [L'immatriculation de l'entreprise](#);
- L'ouverture d'un compte bancaire.

Recherche d'intermédiaire

Connaissant parfaitement son territoire, le professionnel connaît toutes les règles en vigueur. En l'engageant, le fondateur de l'entreprise bénéficiera de ses conseils avisés. Les risques d'erreur sont ainsi réduits de manière considérable lors de la réalisation des formalités nécessaires à la création de la société offshore. Toutefois, **trouver une personne de confiance** est également essentiel dans le cadre de la démarche.

Choix d'une destination offshore connue

La destination doit être choisie surtout en fonction **de l'activité de l'entreprise**. Plus de 50 juridictions dans le monde ont établi une législation pour les sociétés enregistrées à l'étranger. Certaines ont modifié leurs lois pour répondre aux besoins de l'offshore.

Bon à savoir : les juridictions les plus flexibles sont à privilégier pour créer une société offshore.

Choix du nom de l'entreprise

Pour créer une société offshore en ligne, il faut avant tout lui donner un nom. Rien qu'à la simple appellation, il est préférable qu'il reflète une idée claire **des activités de l'entreprise**. Un petit rappel du pays de destination ne sera pas de trop.

Préparation des documents nécessaires à la constitution de la société

Pour créer une **société offshore en ligne**, le demandeur doit fournir un dossier complet constitué :

- D'un formulaire d'inscription ;
- D'une copie de son passeport (et éventuellement de ses associés) ;
- D'une lettre de référence bancaire ;
- D'un justificatif de domiciliation.

Ouverture d'un compte bancaire offshore

Pour créer une société offshore en ligne, il faut un compte bancaire (au nom de l'entreprise) **dans le pays de destination**. Cette démarche est aujourd'hui de plus en plus complexe en fonction du pays choisi. En raison de la législation qui se veut plus

pressante et des contrôles, certaines banques filtrent les demandes d'ouverture de compte.

Quelles sont les formalités à suivre pour créer la société offshore en ligne ?

Pour créer une société offshore en ligne, le demandeur est **tenu d'enregistrer son entreprise**, en effectuant une demande à envoyer au registre des sociétés du pays concerné. C'est après seulement qu'il doit créer un compte bancaire professionnel, différent de son compte personnel, dans le pays de destination.

Remplissage d'un formulaire

Le remplissage d'un formulaire d'inscription est obligatoire lors de la création d'une société offshore en ligne. Le demandeur doit fournir **toutes les informations relatives à l'entreprise**. Une fois cette démarche effectuée, il recevra une ou deux semaines plus tard :

- Une carte d'enregistrement d'affaires avec le numéro d'enregistrement ;
- Un certificat de constitution.

Bon à savoir : il faut six à huit semaines pour créer une entreprise offshore en ligne officiellement.

Paiement

Au sujet du paiement, il faut compter entre :

- 300 euros et 3000 euros pour créer la société offshore en ligne proprement dite ;
- 200 euros et 2000 euros pour les frais relatifs au compte bancaire.

En outre, le fondateur de la société **doit prévoir d'autres dépenses** telles que :

- Les frais de comptabilité ;
- La licence du gouvernement.

Quelles sont les principales juridictions destinées à la création de la société ?

Comme cité précédemment, plus d'une cinquantaine de pays sont **avantageux fiscalement parlant**. Parmi ces paradis fiscaux, on peut citer :

- Antigua ;
- Gibraltar ;
- Estonie ;
- Irlande ;
- Malte ;
- Les Seychelles ;
- Hong Kong ;
- Singapour ;
- Dubaï ;
- Les îles Caïmans ;
- L'île Maurice.

FAQ

Où peut-on créer une société offshore ?

Pour créer une société offshore, mieux vaut se tourner vers des destinations déjà connues comme :

- Singapour ;
- Hong Kong ;
- Le Panama ;
- Les Émirats arabes unis.

Pour choisir, il faut que la destination puisse répondre aux besoins de l'entreprise en matière de :

- Fiscalité ;
- Législation ;
- Ressources humaines.

Qui peut créer une société offshore ?

Un tel projet est à la portée de tous. Mais cette option avantageuse d'un point de vue fiscal est choisie pour ceux qui cherchent surtout le moyen d'augmenter leurs chiffres d'affaires. En effet, créer son entreprise dans un autre pays permet de se débarrasser des :

- Frais de gestion et comptabilité ;
- Lourds impôts sur le revenu.

Comment faire pour ouvrir une société dans un paradis fiscal ?

Il faut inscrire son entreprise dans le pays de destination en montant un dossier complet, signé et daté, comprenant :

- Un formulaire d'inscription ;
- Une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile. Un compte bancaire local est obligatoire pour que la société soit légale. Il est tout aussi important que l'entreprise soit déclarée en France.